

DESCRIPTION

Produit de protection du bois (TP08) à usage grand public et professionnel. Insecticide contre les insectes à larves xylophages (Capricorne (Hylotrupes bajulus L.), Vrillette (Anobium punctatum), Lycte brun (Ilyctus brunneus), termites (reticulitermes spp.), Soldat, Nymphe et Ouvrier). Fongicide contre la pourriture cubique et fibreuse. Prêt à l'emploi. Recouvrable par tout type de finitions. Incolore.

OÙ APPLIQUER ? Bois de construction (charpentes, ossatures, etc.), bois massif, matériaux à base de bois résineux/feuillus.

PREPARATION DU SUPPORT : Avant de procéder à un traitement, il faudra d'abord bien vérifier l'état de votre bois, si ce dernier est fortement attaqué et présente un danger sur sa solidité son remplacement devra être effectué. Si nécessaire contacter un professionnel. L'humidité du bois au moment de l'application doit être inférieure à 25%. Pour garantir l'efficacité du traitement, les extrémités et les coupes doivent être traitées. Le bois ne doit pas être gelé. Faire un test préalable pour les bois exotiques ou riches en tanins. Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments, des boissons et des animaux de rente. Procéder aux opérations de sondage, bûchage, brossage, dépoussiérage avant tout traitement. Démontez et remplacez tous les bois infestés, ne présentant plus de résistance. Contient de la perméthrine (pyréthroïdes) peut être mortel pour les chats. Les chats doivent éviter tout contact avec l'objet / la zone traitée.

OUTILS : Pinceau, rouleau, brosse ou pistolet. Rinçage : Après utilisation, rincer le matériel et les équipements à l'eau. Vêtement de protection imperméable de catégorie III type 4 (EN14605), gants de protection épais résistants aux produits chimiques en nitrile ou latex, bottes en caoutchouc imperméable, masque de protection.

APPLICATION / CONSOMMATION

Mise en œuvre autorisée pour le grand public: application par badigeonnage/brossage. Pour les professionnels: application par pulvérisation et injection.

Traitement préventif intérieur/extérieur: application superficielle 29 g/m² (insecticide) et 57g/m² (termicide) pour le bois de classe d'usage 1, 100 g/m² pour les bois de classe d'usage 2 et 3.1 (Résineux), 200g/m² pour les bois de classe d'usage 3.1 (Feuillus). Utilisateurs Professionnels : Traitement des bois de classe 1 et 2, application superficielle par pulvérisation avec injection au niveau des ancrages.

Traitement curatif restreint au traitement d'intérieur et aux cas de insectes à larves xylophages, vrillettes et capricorne: 300 g/m² en une couche par application superficielle / badigeonnage / brossage pour les bois de classe d'usage 1, 2 et 3.1. Utilisateurs Professionnels : pulvérisation et injection combinée à raison de 20 mL/trou avec 3 trous/m linéaire soit 9 trous /m² (180g/m²).

Consommation variable suivant les essences, les sections et le mode d'application.

SÉCHAGE : 24 à 48h en atmosphère ventilée (en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques).

DURÉE DE CONSERVATION : 2 ans. Conserver le récipient d'origine hermétiquement fermé et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière, de l'humidité et du gel.

Consultez la fiche technique complète sur notre boutique officielle : www.maison-etanche.com ou scannez le QR code.

ARCANE INDUSTRIES
Z.I. Les Paluds - 222 avenue de la Fleuride
13782 AUBAGNE CEDEX - FRANCE
Tél : 04.42.01.48.65

Email : contact@arcane-industries.fr

(En cas de réclamation, merci de mentionner le numéro de lot)



TRAITEMENT BOIS

CAPRICORNE - VRILLETTE - MÉRULE - TERMITE

ARCAPROTECT BOIS

ÉLIMINE PROTÈGE

PRÉVENTIF - CURATIF JUSQU'À 25 ANS



ATTENTION : Contient de la perméthrine. Peut produire une réaction allergique. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • Tenir hors de portée des enfants. • Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Éviter le rejet dans l'environnement. • Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. • Recueillir le produit répandu. • Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations, les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié. Ne pas réutiliser l'emballage vide. En cas de trouble de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition. En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison. En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin. En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre anti-poison ou appeler le 15/112. Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent consulter un médecin UFI : 2AJ0-UT23-2508-N5TQ

Contient : Perméthrine (CAS 52645-53-1) : 0.35% m/m (3.50g/l) • Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6) : 0.073% m/m (0.73g/l) • Propiconazole (CAS 60207-90-1) : 0.073% m/m (0.73g/l) • Tébuconazole (CAS 107534-96-3) : 0.073% m/m (0.73g/l)

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements car peut provoquer une réaction allergique. • Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit. • Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant le travail. • Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. • Lors de l'application en extérieur, protéger le sol par un revêtement imperméable pour limiter les émissions vers le compartiment terrestre. • Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau. • N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsqu'il est protégé par une finition ne contenant pas de substances biocides et classée comme stable selon la norme EN927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité. Respectez les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisés. • Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez attentivement les instructions de sécurité et d'emploi sur l'étiquette et la fiche technique accessible sur www.maison-etanche.com

Contribuez à préserver l'environnement en ne jetant pas de résidus à l'égout et en apportant vos emballages vides dans une déchetterie.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

5L



3 1700043 141676 5

20L



3 1700043 141677 2

FR-2019-0113 Berkem Développement